



SANCERGUES

Publication sur le site
internet de la commune
le 11/07/2022

En exercice : 14 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absents non représentés : 2 Date de convocation : 24 juin 2022 Date d'affichage : 24 juin 2022	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 4 juillet 2022
---	--

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Délibération n° DEL/01-04-07-2022
Tarifs cantine année scolaire 2022/2023

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Thierry CARLIER, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Caroline GANIER, Robert LEPOIX

Absents ayant donné pouvoir : Dominique MALLERON à Jean-Marie MUSOLESI. Raphaëlle BAGNOLATI à Isabelle RICHARD. Pascal BOYELDIEU à Thierry CARLIER

Absents non représentés : Samuel LECAS, Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Jean-Marie MUSOLESI

Suite à la réception de l'arrêté départemental du 23 mai 2022 fixant les tarifs du service d'hébergement et de restauration des collèges publics du Cher pour l'année scolaire 2022/2023 (du 01.09.2022 au 31.08.2023), Monsieur le Maire informe que le prix voté par l'Assemblée Départementale pour la cantine du collège Roger Martin du Gard augmente de 0,15€ par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DECIDE de fixer le prix du ticket de cantine au 1^{er} septembre 2022 à :

- ✓ Ticket jaune : 3,60€ (communes participantes)
- ✓ Ticket bleu : 5,08€ (communes non participantes)

Fait et délibéré en mairie de Sancergues, le jour, mois et an désigné ci-dessus
Pour extrait conforme.

Le secrétaire,
Jean-Marie MUSOLESI

Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE





SANCERGUES

Publication sur le site
internet de la commune
le 11/07/2022

<p>En exercice : 14 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absents non représentés : 2</p> <p>Date de convocation : 24 juin 2022 Date d'affichage : 24 juin 2022</p>	<p>Extrait du Registre des délibérations</p> <p>du Conseil Municipal</p> <p>Séance du 4 juillet 2022</p>
--	---

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Délibération n° DEL/02-04-07-2022

Participation financière des communes participantes au prix du ticket de cantine 2021/2022

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Thierry CARLIER, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Caroline GANIER, Robert LEPOIX

Absents ayant donné pouvoir : Dominique MALLERON à Jean-Marie MUSOLESI. Raphaëlle BAGNOLATI à Isabelle RICHARD. Pascal BOYELDIEU à Thierry CARLIER

Absents non représentés : Samuel LECAS, Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Jean-Marie MUSOLESI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 Abstention :

- DECIDE de fixer à 1,51€ (par ticket vendu aux enfants domiciliés sur leur commune) pour l'année scolaire 2021/2022 la participation financière aux communes participantes suivantes : Argenvières, Groises, La Chapelle Montlinard, Lugny-Champagne, Saint-Léger le Petit et Saint-Martin des Champs.

Fait et délibéré en mairie de Sancergues, le jour, mois et an désigné ci-dessus
Pour extrait conforme.

Le secrétaire,
Jean-Marie MUSOLESI

Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE





SANCERGUES

Publication sur le site
internet de la commune
le 11/07/2022

<p>En exercice : 14 Présents : 9 Absents représentés : 3 Absents non représentés : 2</p> <p>Date de convocation : 24 juin 2022 Date d'affichage : 24 juin 2022</p>	<p>Extrait du Registre des délibérations</p> <p>du Conseil Municipal</p> <p>Séance du 4 juillet 2022</p>
--	---

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Délibération n° DEL/03-04-07-2022
Clôture du budget Affouages de Marciau et transfert sur le budget communal

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Thierry CARLIER, Patrick TUFFIER, Jean-Pierre PERNEL, Caroline GANIER, Robert LEPOIX

Absents ayant donné pouvoir : Dominique MALLERON à Jean-Marie MUSOLESI. Raphaëlle BAGNOLATI à Isabelle RICHARD. Pascal BOYELDIEU à Thierry CARLIER

Absents non représentés : Samuel LECAS, Aurélien BORDINAT

Secrétaire de séance : Jean-Marie MUSOLESI

Monsieur le Maire expose, en concertation avec Monsieur Jean-Yves CARLA, responsable du SGC de Baugy, qu'il serait opportun et judicieux de transférer l'intégralité du budget annexe des Affouages de Marciau sur le budget principal de la commune afin de simplifier la comptabilité et les opérations de trésorerie. Les opérations comptables de transfert étant des opérations réelles, le budget affouages serait donc clôturer au 31 décembre 2022.

Après discussion et motivation de l'intérêt général, le conseil municipal demande le transfert à la commune de ces parcelles forestières d'une section de commune, car le régime forestier est toujours appliqué à ces parcelles et à ce titre souhaite clôturer ce budget annexe.

Suite à ce transfert, un suivi du patrimoine du budget affouages sera effectué au sein du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- DECIDE du transfert et de la clôture du budget annexe des Affouages de Marciau.

Fait et délibéré en mairie de Sancergues, le jour, mois et an désigné ci-dessus
Pour extrait conforme.

Le secrétaire,
Jean-Marie MUSOLESI

Le Maire,
Jean-Luc CHARACHE

